

## CHECK-LIST- pièces à fournir

### ADOPTION PLENIERE D'UN ENFANT DEvenu FRANÇAIS APRES KAFALA

<u>TYPE DE DOCUMENT</u>	OK	A DEMANDER
<b>REQUETE</b>		
Présentée <u>directement par le couple</u> si l'enfant a été recueilli avant ses 15 ans au foyer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présentée <u>par un avocat</u> si l'enfant a été recueilli après ses 15 ans au foyer (3 exemplaires)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>ACTES D'ETAT CIVIL</b>		
Acte de naissance français en copie intégrale originale de l'adopté (3 mois ou 6 mois si étranger)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acte de naissance d'origine de l'adopté ou tout document tenant lieu, en copie intégrale originale		
Acte de naissance en copie intégrale originale de l'adoptant (3 mois ou 6 mois)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acte de naissance en copie intégrale originale du conjoint/partenaire/concubin de l'adoptant (3 mois ou 6 mois)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acte de mariage en copie intégrale originale, déclaration conjointe de PACS, ou déclaration de concubinage (3 mois ou 6 mois)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Actes de naissance en copie intégrale originale des descendants de l'adoptant (3 mois ou 6 mois)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>ACTES NOTARIES</b>		
Original consentement à adoption plénière des parents biologiques de l'enfant devant notaire ou agent consulaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si les parents biologiques sont décédés ou inconnus, original du consentement d'un conseil de famille présidé par le juge des tutelles du domicile de l'adoptant		
Si adoptant est marié/pacsé et adopte seul, original consentement à adoption du conjoint/partenaire devant notaire ou agent consulaire, ou lettre simple pour un concubin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Original consentement à adoption de l'adopté âgé de plus de 13 ans devant notaire ou agent consulaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Original certificat de non-rétractation délivré par notaire ou agent consulaire, 2 mois après le consentement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>AUTRES DOCUMENTS</b>		
Attestation sur l'honneur que l'adoption n'est pas de nature à compromettre la vie familiale + copie de la pièce d'identité de l'adoptant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avis des enfants majeurs de l'adoptant (lettre simple) + photocopie de leurs CNI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation sur l'honneur que les adoptants ne sont « ni séparés, ni séparés de corps, ni divorcés, ni en instance de divorce » + copie de leurs pièces d'identité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Déclaration conjointe de choix d'un nom de famille dûment complétée (formulaire CERFA) si adoption par les deux époux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Consentement de l'adopté âgé de plus de 13 ans à son changement de nom : LS et photocopie CNI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Photocopie du livret de famille de l'adoptant jusqu'à la première page vierge incluse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Photocopie des jugements de divorce et convention définitives de l'adoptant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 attestations prouvant les liens (attestations manuscrites + copie CNI)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 photos prouvant les liens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>ENFANT ADOPTE A L'ETRANGER</b>		
Pièces étrangères ayant permis la kafala et sortie de l'enfant du territoire étranger (+traduction si nécessaire) : en original	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat, PV ou acte d'abandon, ou décision confiant l'enfant à l'orphelinat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jugement de kafala	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de non-appel ou attestation de non-recours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Photocopie du passeport de l'adopté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Toutes autres pièces délivrées à l'étranger		
Lettre expliquant comment, par quel organisme et dans quelles conditions l'enfant a été accueilli au foyer de l'adoptant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>ADOPTION PAR UN ETRANGER</b>		
Certificat de coutume relatif à la loi nationale en matière d'adoption (consulat ou avocat) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit une personne seule : 1 certificat relatif à la loi nationale de l'adoptant</li> <li>- Si couple ont la même nationalité : 1 certificat relatif à la loi dont ils ont la nationalité commune</li> <li>- Si couple ont 2 nationalités différentes : 1 certificat relatif à la loi du pays dans lequel ils résident habituellement</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>